

## RÈGLEMENT PARTICULIER DES PLUMES ESTIVALES DU PAYS D'AUGE 2026

### **Article 1 : Dates**

Le Pays d'Auge Badminton organise un tournoi de badminton **les 21, 22 et 23 août 2026**, autorisé sous le numéro (en cours) selon les règles de la FFBad et du règlement ci-après.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

### **Article 3 : Juge-arbitrage**

Le Juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est M. Mikaël Le Grivès. Le juge arbitre adjoint est M. Thierry Graviou.

La GEO est Irène Ménard.

### **Article 4 : Organisation**

Le tournoi est ouvert à tous les vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes dans les séries de **N2 à NC en simple, double et mixte**.

Les participants sont autorisés à s'inscrire dans les trois tableaux.

Les tableaux seront composés par tops en fonction du CPPH pris en compte à la date du 13 août 2026. Les tops seront composés de 16 joueurs ou paires **maximum**.

Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux sortants par poule, puis en élimination directe.

L'organisateur s'accorde le droit de refuser des joueurs dans le cas où leur moyenne, trop élevée par rapport à celles des autres participants, empêcherait la confection d'une série contenant suffisamment de joueurs.

### **Article 5 : Inscriptions**

**Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps.** Elles devront parvenir avant le 06 août 2026, 23h59, sur Badnet ou Ebad.

Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "en recherche de partenaire", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

### **Article 6 : Montant des inscriptions**

Le montant des inscriptions est de 16 € pour un tableau, 21 € pour deux tableaux et 26 € pour les trois tableaux.

Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte.

### ***Article 7 : Désistement***

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifié par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournie dans les délais impartis.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

### ***Article 8 : Tirage au sort***

Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort. Ce dernier sera effectué le vendredi 14 août 2026. Le cas échéant, les tableaux pourront être modifiés avec l'accord du juge-arbitre avant le début des matchs.

### ***Article 9 : Pointage***

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match et ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

### ***Article 10 : Horaires***

Les horaires approximatifs du tournoi seront :

- le vendredi 21 août de 8H30 (début des matchs) à 22H00 : tableaux de simples.
- le samedi 22 août de 8H30 (début des matchs) à 21H00 : tableaux de doubles.
- le dimanche 23 août de 8H30 (début des matchs) à 19H00 : tableaux de mixtes.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

### ***Article 11 : Volants***

Le volant officiel sera le Yonex AS30 pour les volants plumes. Il sera en vente sur le lieu de la compétition et sera utilisé en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs.

### ***Article 12 : Tenue***

Une tenue de badminton conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBaD est exigée sur le terrain.

### ***Article 13 : Temps de repos et appel***

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (temps de test des volants et d'échauffement compris). Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les scores seront à enregistrer sur une tablette à disposition à l'issue du match. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

### ***Article 14 : Déroulement des matchs***

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points avec deux points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 30-29 et ils sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

### ***Article 15 : Produits dopants***

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

### ***Article 16 : Obstacles***

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures en jeu et let une fois au service puis faute.

### ***Article 17 : Responsabilité***

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

### ***Article 18 : Acceptation***

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

### ***Article 19 : Droit à l'image***

Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, affiches, presse).